

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-ATFR-TFR-concours,4452.html>



Devenir ATFR, TFR, concours déprécarisation dans l'enseignement technique

- Métiers - TFR-ATFR - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 20 janvier 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

[ATFR](#) labo

- Arrêté du 4 avril 2017 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnalisé organisé au titre de l'année 2016 pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié : 7 postes
- [note de service relative à l'Examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture réservé aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée.](#)

[TFR](#) vie scolaire

- Arrêté du 4 avril 2017 fixant le nombre de places offertes à l'examen professionnalisé organisé au titre de l'année 2016 pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié : 11 postes
- [note de service relative à l'Examen professionnalisé pour l'accès au 1er grade du corps des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture réservé aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée](#)

A de nombreuses reprises, le SNETAP-[FSU](#) était intervenu pour demander l'ouverture de ce concours de déprécarisation pour le programme 143 (enseignement technique) en 2017, ce dont il se félicite. En revanche, une nouvelle fois, le SNETAP-FSU constate l'absence d'ouverture pour l'option "Documentation", option sacrifiée qui n'a pour le moment connu aucune ouverture de concours alors que plusieurs agents contractuels sont éligibles à la déprécarisation. Le SNETAP-FSU va saisir une nouvelle fois la [DGER](#) et le SRH à ce sujet.